

## SURFACE EN AIRES PROTÉGÉES TERRESTRES EN NORMANDIE

PRESSION

ÉTAT

▶ RÉPONSE

## CHIFFRES CLÉS\*

- La surface terrestre protégée (hors superposition) représente **20,91 % de la Normandie**.
- La surface terrestre protégée en zones de protection forte représente **0,54 % de la Normandie**.
- La Normandie est la **10<sup>e</sup> région** (sur 13) en matière de couverture du territoire par des aires protégées.
- L'**Orne** est le département normand avec le plus de couverture en aires protégées avec **51,08 % de son territoire**.

La Stratégie Nationale pour les Aires Protégées 2030 (SNAP) ambitionne une protection de la biodiversité s'appuyant sur deux niveaux de protection : les aires protégées et les zones de protection forte qui font l'objet d'une protection plus élevée (incluant également des aires de protection intégrale).

### AIRE PROTÉGÉE : DÉFINITION

Une **aire protégée** est définie, selon l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN), comme « **un espace géographique clairement défini, reconnu, consacré et géré, par tout moyen efficace, juridique ou autre, afin d'assurer à long terme la conservation de la nature ainsi que les services écosystémiques et les valeurs culturelles qui lui sont associés** ».

La notion de **zone de protection forte** a, quant à elle, été définie par le décret n° 2022-527 du 12 avril 2022 pris en application de l'article L. 110-4 du code de l'environnement. Ainsi, « **est reconnue comme zone de protection forte une zone géographique dans laquelle les pressions engendrées par les activités humaines susceptibles de compromettre la conservation des enjeux écologiques sont absentes, évitées, supprimées ou fortement limitées, et ce de manière pérenne, grâce à la mise en œuvre d'une protection foncière ou d'une réglementation adaptée, associée à un contrôle effectif des activités concernées** ».

Les espaces terrestres reconnus comme **aires protégées** :

- Parcs nationaux
- Réserves naturelles
- Réserves biologiques
- Arrêtés de protection préfectoraux (biotopes, habitats naturels, et géotopes)
- Réserves nationales de chasse et de faune sauvage
- Sites du conservatoire du littoral
- Sites des conservatoires des espaces naturels (sites acquis et gérés)
- Parcs naturels régionaux
- Sites Natura 2000
- Sites RAMSAR (au titre des zones délimitées par la France en application des instruments régionaux ou internationaux)
- Biens inscrits sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO (au titre des zones délimitées par la France en application des instruments régionaux ou internationaux)
- Réserves de biosphère (au titre des zones délimitées par la France en application des instruments régionaux ou internationaux).

Les espaces terrestres reconnus comme **zones de protection forte** :

- Cœurs de parcs nationaux
- Réserves naturelles
- Réserves biologiques
- Arrêtés de protection (de biotope, de géotope et d'habitat naturel)

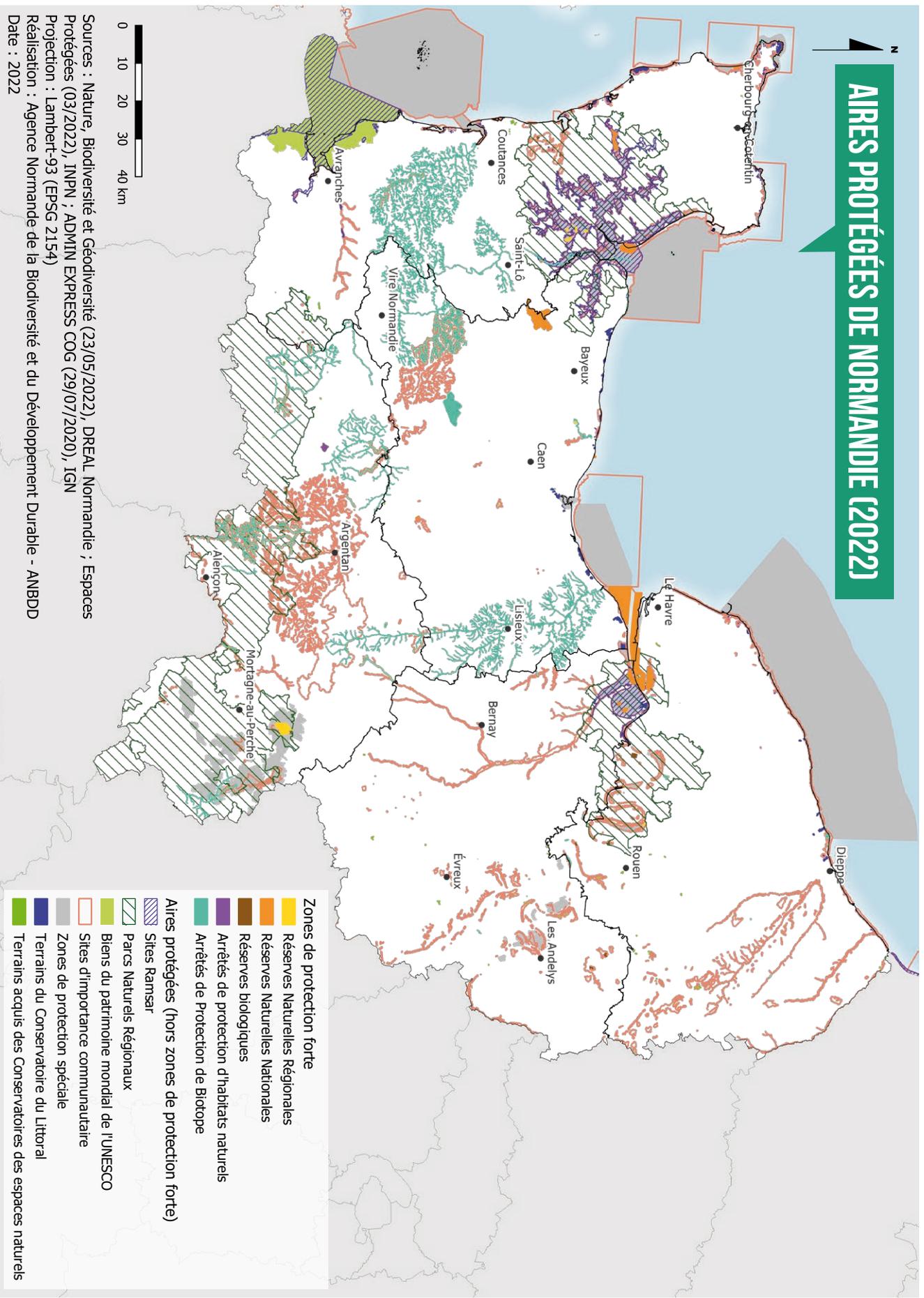
D'autres types de statuts portant sur des enjeux écologiques d'importance, peuvent être candidats comme zones de protection forte et reconnus sur la base d'une analyse au cas par cas dans des espaces terrestres définis par le décret.

\* Les chiffres de ce document sont issus de l'outil mis à disposition par l'INPN, <https://inpn.mnhn.fr/snap>. Ces chiffres sont utilisés pour le rapportage des surfaces protégées régionales. Dernière mise à jour des données Natura 2000 : 12/2021.

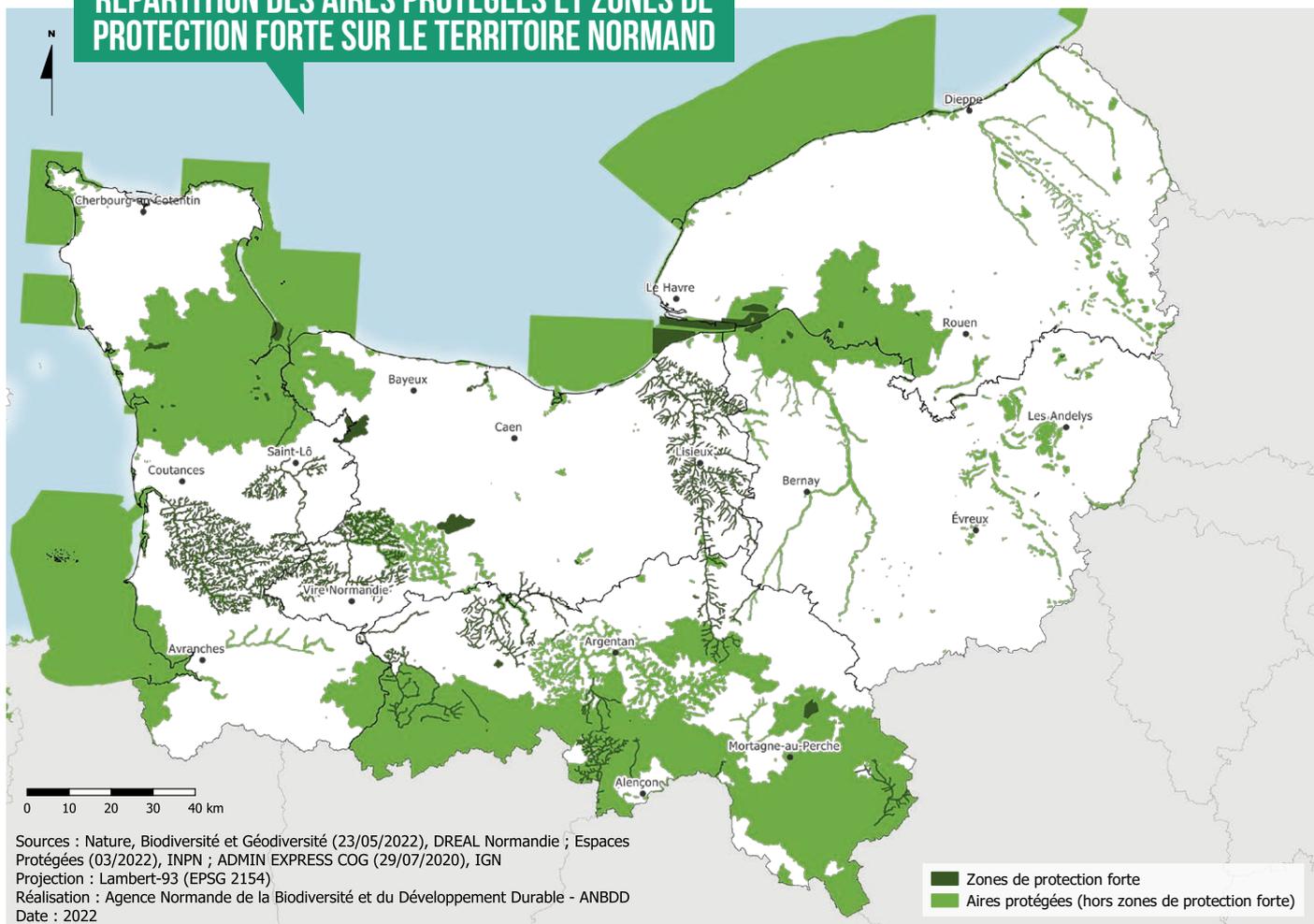
Dernière mise à jour des données Espaces protégés : 03/2022. Voir méthodologie pour plus de détail sur les dernières mises à jour par type d'aire protégée.

Nota : Dans cette fiche, le terme aires protégées recouvre à la fois les aires protégées et les zones de protection forte (hors indication contraire).

AIRES PROTÉGÉES DE NORMANDIE (2022)

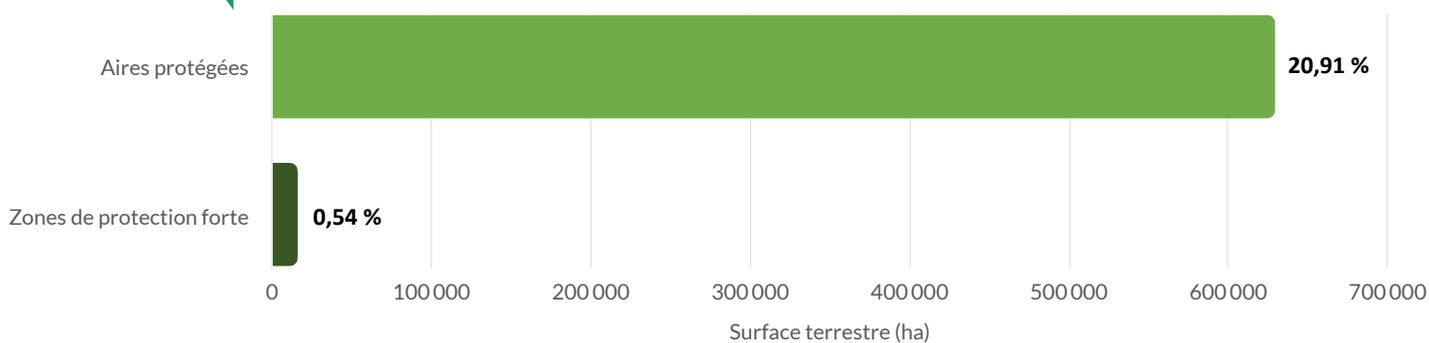


## RÉPARTITION DES AIRES PROTÉGÉES ET ZONES DE PROTECTION FORTE SUR LE TERRITOIRE NORMAND



Note : les parties maritimes sont représentées sur cette cartographie, mais elles ne sont pas prises en compte dans les chiffres présentés dans cet indicateur sur les aires protégées terrestres.

## PART DU TERRITOIRE NORMAND COUVERT PAR DES AIRES PROTÉGÉES ET ZONES DE PROTECTION FORTE



Source des données : Espaces Protégés (03/2022), INPN ; Natura 2000 (12/2021), INPN  
 Réalisation : Agence Normande de la Biodiversité et du Développement Durable - ANBDD, 2022

En Normandie, la **surface terrestre protégée** (hors superposition) est de **629 343 ha** soit **20,91 %** du territoire.

Ces surfaces d'aires protégées terrestres sont majoritairement représentées par les 4 Parcs naturels régionaux, couvrant de 90 000 ha (PNR des Boucles de la Seine Normande) à plus de 160 000 ha (PNR Normandie-Maine).

Les sites Natura 2000 classés au titre des Directives Habitats et Oiseaux sont nombreux sur le territoire normand mais leur surface est très variable. Parmi les plus grands peuvent être cités la Zone de protection spéciale « Basses vallées du Cotentin et Baie des Veys » ainsi que la Zone spéciale de conservation « Marais du Cotentin et du Bessin – Baie des Veys », dont les superficies qui se superposent partiellement sont supérieures à 28 000 ha. À l'inverse, certains sites désignés pour la protection des chiroptères couvrent des surfaces inférieures à 500 m<sup>2</sup>.

Au sein de ces surfaces d'aires protégées terrestres, **16 238 ha sont reconnus comme zones de protection forte** représentant seulement **0,54 %** du territoire normand.

La Réserve naturelle nationale de l'Estuaire de la Seine dont la partie terrestre couvre plus de 2 800 ha est la plus grande zone de protection forte de la région Normandie. Les arrêtés de protection de biotope, 50 sites sur le territoire, sont pour certains mis en place à l'échelle de bassin hydrographique couvrant ainsi d'importantes superficies, comme sur le Bassin hydrographique du ruisseau du Vingt Bec.

## SUPERFICIE TERRESTRE DES SITES PAR TYPE DE PROTECTION

Niveau de protection	Type de protection	Superficie terrestre (ha)	Proportion terrestre (%)
<b>Aires protégées reconnues zones de protection forte</b>	Arrêté de protection de biotope	9 015,0	0,30
	Arrêté de protection des habitats naturels	171,7	0,01
	Réserve biologique dirigée	85,5	0,00
	Réserve biologique intégrale	159,4	0,01
	Réserve naturelle nationale	6 003,1	0,20
	Réserve naturelle régionale	1 004,8	0,03
<b>Sous-total*</b>		<b>16 237,9 ha</b>	<b>0,54 %</b>
<b>Aires protégées (hors zones de protection forte)</b>	Bien inscrit sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO	13 308,7	0,44
	Parc naturel marin	3,1	0,00
	Parc naturel régional	516 257,2	17,15
	Site inscrit au titre de la Directive Habitats (ZSC, SIC, PSIC)	152 747,1	5,07
	Site inscrit au titre de la Directive Oiseaux (ZPS)	77 925,5	2,59
	Terrain acquis (ou assimilé) par un Conservatoire d'espaces naturels	1 590,6	0,05
	Terrain acquis par le Conservatoire du Littoral	8 477,8	0,28
	Zone humide protégée par la convention de Ramsar	48 308,8	1,60
	Zone marine protégée de la convention OSPAR (Atlantique Nord-est)	27 074,2	0,90
<b>Sous-total*</b>		<b>613 105,2 ha</b>	<b>20,37 %</b>
<b>Surface totale avec doubles comptes</b>		<b>862 132,4 ha</b>	
<b>Surface totale et proportion hors doubles comptes*</b>		<b>629 343,1 ha</b>	<b>20,91 %</b>

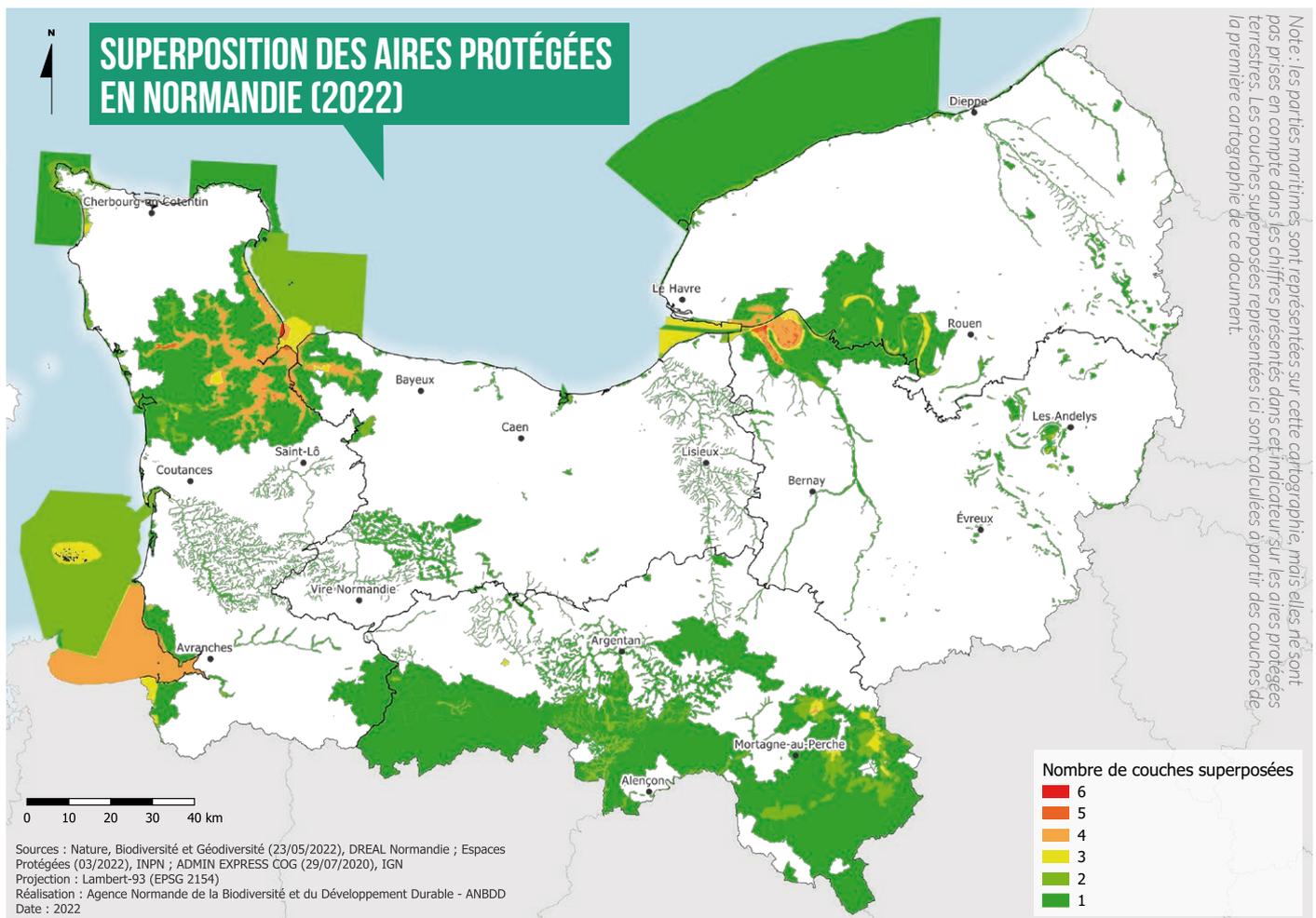
Source des données : Espaces Protégés (03/2022), INPN ; Natura 2000 (12/2021), INPN

Réalisation : Agence Normande de la Biodiversité et du Développement Durable - ANBDD, 2022

\* hors doubles comptes signifie qu'une surface est comptabilisée une seule fois lorsqu'il y a une superposition entre deux ou plusieurs statuts de protection.

Pour obtenir la liste détaillée et régulièrement mise à jour de tous les sites présents en Normandie, se référer à l'outil "recherche de données" de l'INPN en sélectionnant le programme "Espaces protégés" ou le programme "Natura 2000" : <https://inpn.mnhn.fr/accueil/recherche-de-donnees/espaces-proteges>

# TAUX DE SUPERPOSITION DES AIRES PROTÉGÉES



Le taux de superposition est avéré lorsque deux ou plusieurs statuts de protection se superposent, différents cas existent :

- soit entre deux ou plusieurs outils de protections différents, comme par exemple un outil réglementaire et un outil contractuel ; dans ce cas les mesures de protection et de gestion peuvent se compléter ;
- soit entre deux ou plusieurs outils d'une même catégorie.

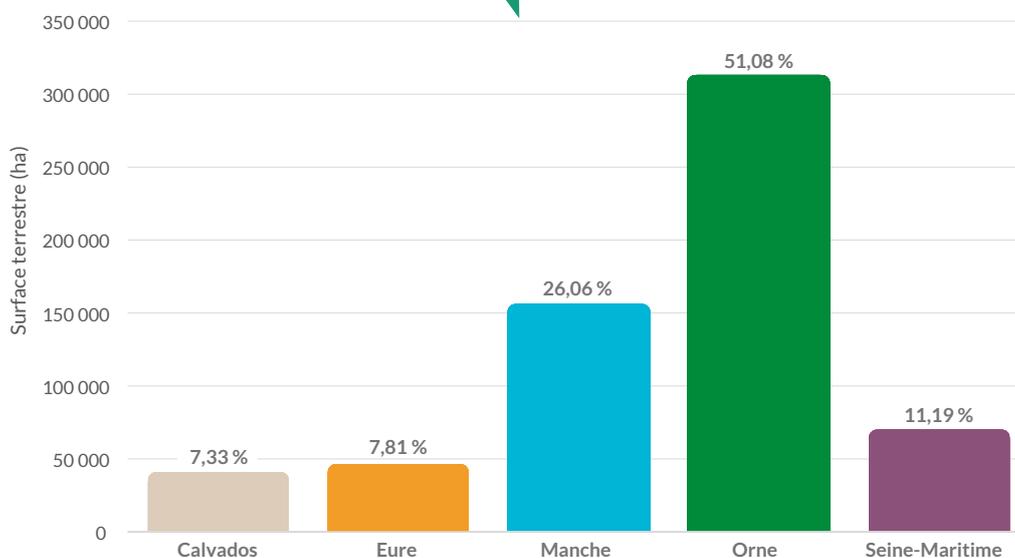
**16 % des aires protégées terrestres possèdent plusieurs statuts de protection.** Le taux de superposition le plus fréquent est 2 ou 3, il peut atteindre le maximum de 6. Les superpositions de statuts les plus importantes se situent principalement dans **la vallée de la Seine, son estuaire, dans les Marais du Cotentin et du Bessin, dans la Baie du Mont-Saint-Michel** ainsi que dans quelques zones localisées du **littoral seinomarin**. Il s'agit le plus fréquemment de l'association d'outils réglementaires, contractuels et fonciers, au sein de territoires cumulant un Parc naturel régional et une zone humide protégée par la convention de Ramsar.



Le Marais-Vernier est un espace naturel concerné par de multiples statuts de protection.

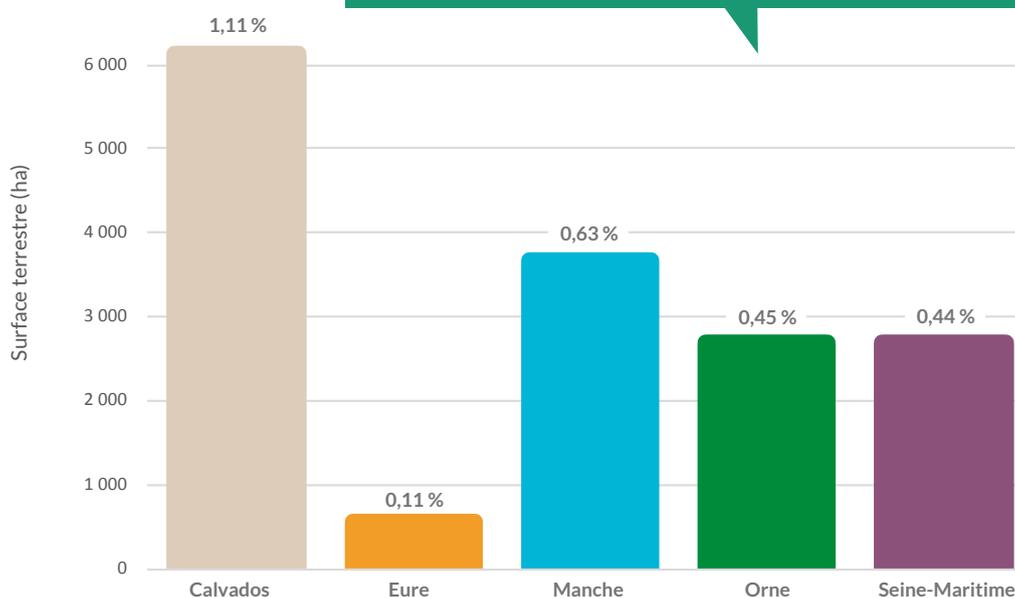
# LES AIRES PROTÉGÉES DANS LES DÉPARTEMENTS NORMANDS

## COUVERTURE DES DÉPARTEMENTS PAR DES AIRES PROTÉGÉES



Source des données : Espaces Protégés (03/2022), INPN ; Natura 2000 (12/2021), INPN  
Réalisation : Agence Normande de la Biodiversité et du Développement Durable – ANBDD, 2022

## COUVERTURE DES DÉPARTEMENTS PAR DES AIRES PROTÉGÉES RECONNUES ZONES DE PROTECTION FORTE



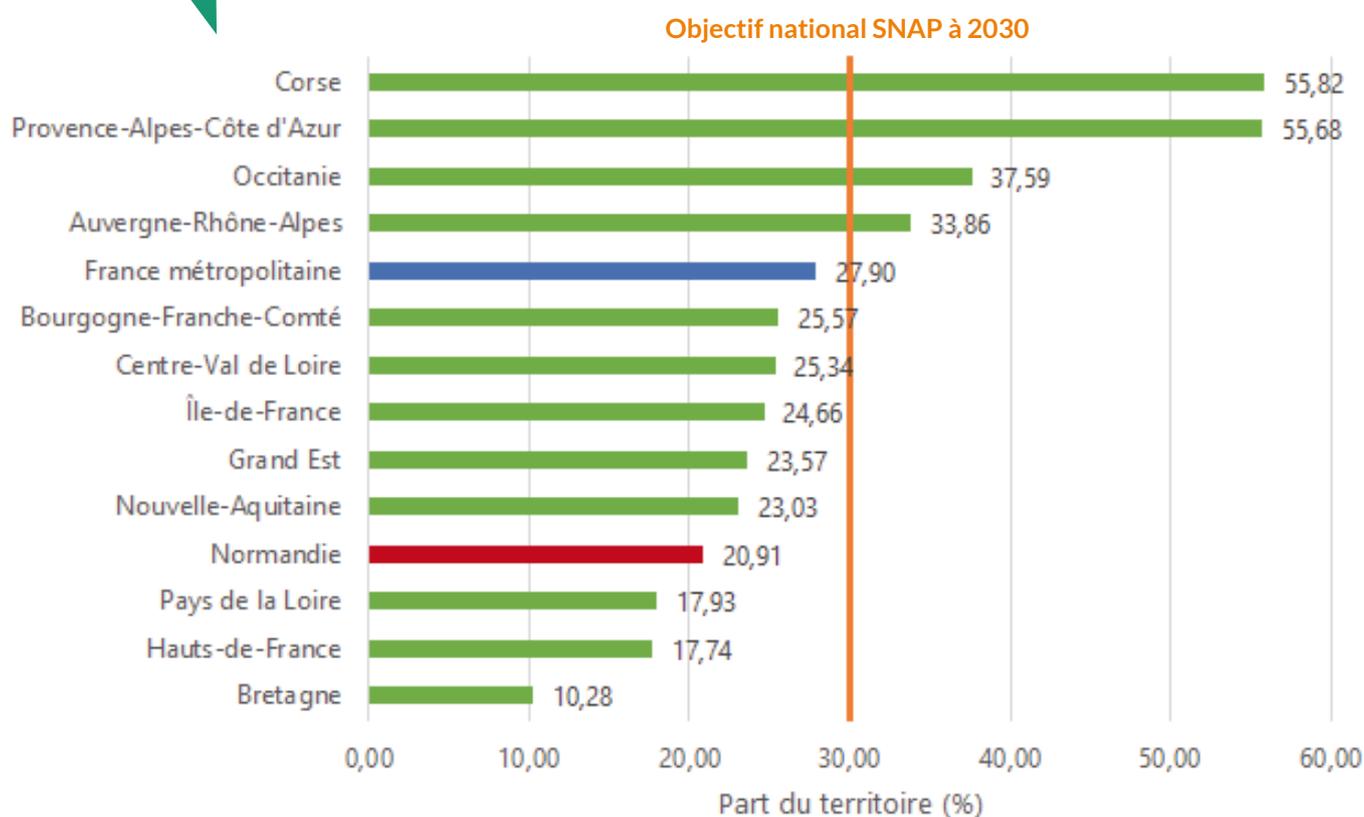
Source des données : Espaces Protégés (03/2022), INPN ; Natura 2000 (12/2021), INPN  
Réalisation : Agence Normande de la Biodiversité et du Développement Durable – ANBDD, 2022

**L'Orne est le département normand présentant la couverture en aires protégées la plus importante avec 313 755 ha, soit 51,0 % de la surface du territoire.** Sur ce département, les Parcs naturels régionaux Normandie-Maine et du Perche recouvrent près de 42,88 % du territoire. Plus de 20 sites Natura 2000 sont dénombrés, de même pour les arrêtés de protection du biotope.

Le Calvados est quant à lui le département avec la proportion d'aires protégées la moins importante (7,33 %). Cependant, ces aires protégées sont plus largement reconnues zones de protection forte puisqu'il s'agit du premier département régional avec 1,11 %, soit 6 227,5 ha. Ce classement est dû à la présence d'arrêtés de protection de biotope de grande superficie ainsi que de 4 réserves (3 réserves naturelles nationales et 1 régionale).

# SURFACES TERRESTRES PROTÉGÉES EN NORMANDIE ET EN FRANCE

## COUVERTURE DU TERRITOIRE PAR DES AIRES PROTÉGÉES PAR RÉGION DE FRANCE MÉTROPOLITAINE



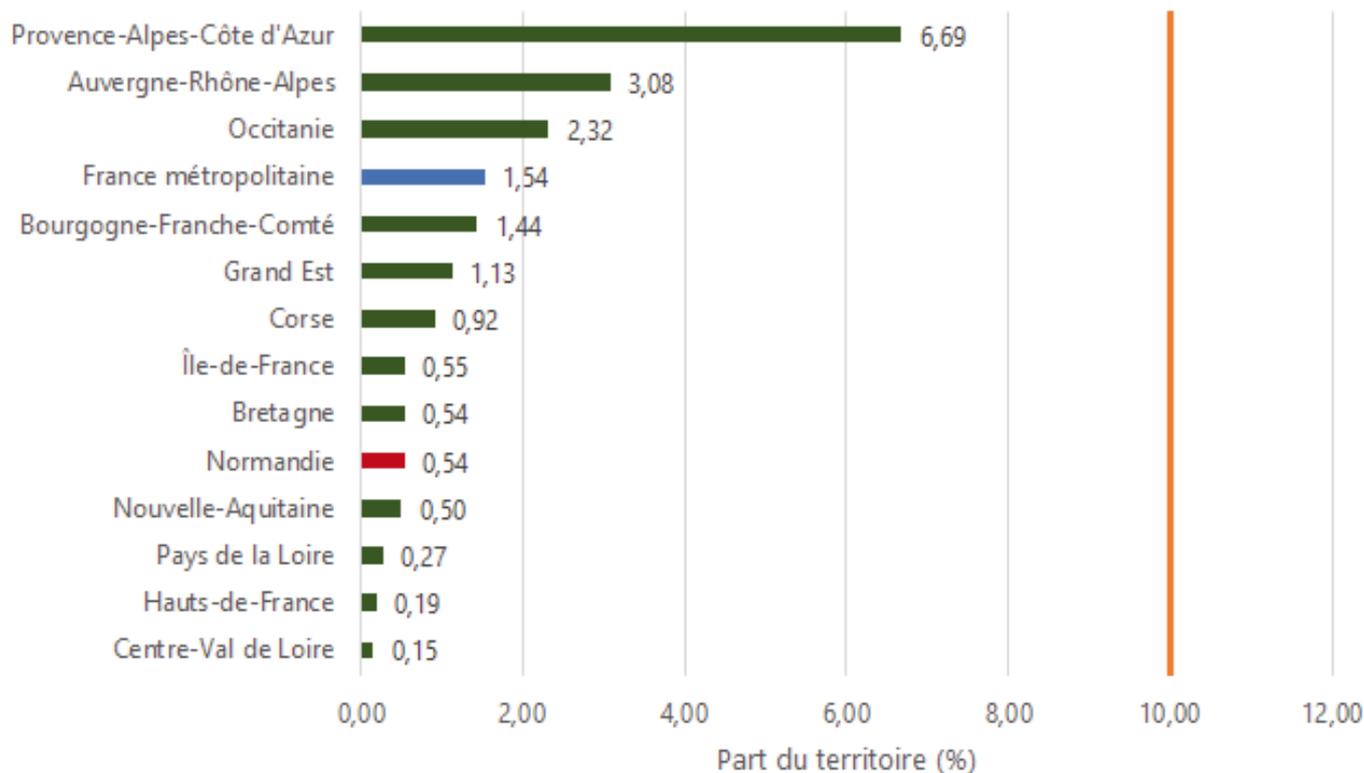
Source des données : Espaces Protégés (03/2022), INPN ; Natura 2000 (12/2021), INPN  
Réalisation : Agence Normande de la Biodiversité et du Développement Durable – ANBDD, 2022



Coteau calcaire de Saint-Adrien en vallée de Seine (Seine-Maritime).

## COUVERTURE DU TERRITOIRE PAR DES AIRES PROTÉGÉES RECONNUES ZONES DE PROTECTION FORTE PAR RÉGION DE FRANCE MÉTROPOLITAINE

Objectif national SNAP à 2030



Source des données : Espaces Protégés (03/2022), INPN ; Natura 2000 (12/2021), INPN  
Réalisation : Agence Normande de la Biodiversité et du Développement Durable - ANBDD, 2022

Un des objectifs de la SNAP est d'atteindre 10 % du territoire national reconnu en zone de protection forte d'ici 2030, ainsi que 30 % en tant qu'aires protégées. Il est important de préciser que les objectifs de 10 % et de 30 % ne sont pas régionalisés.

En 2022, avec 20,91 % de son territoire couvert par des aires protégées, **la Normandie est la 10<sup>e</sup> région (sur 13) en matière de couverture du territoire par des aires protégées**. Elle se place au 9<sup>e</sup> rang en ce qui concerne la protection forte, à égalité avec la région Bretagne. Ces taux de couverture sont largement inférieurs aux taux de couverture observés à l'échelle de la France métropolitaine, respectivement de 27,9 % et 1,54 %.

**L'objectif principal fixé pour la région Normandie à échéance 2030 est de doubler la superficie d'aires protégées reconnues en zone de protection forte sur son territoire, soit un ajout de 14 000 ha afin d'atteindre 1 %.**



ENS Roche d'Oëtre et les gorges de la Rouvre.  
Photo : Romain Matton.



*Réserve naturelle nationale de la mare de Vauville(Manche).*



*Site Natura 2000 Estuaire et Marais de la Basse-Seine.*

## CE QU'IL FAUT RETENIR

En 2022, 629 343 ha soit 20,91 % de la surface terrestre de la Normandie est couverte par des aires protégées, ce qui en fait la 10<sup>e</sup> région de France métropolitaine en matière de couverture du territoire par des aires protégées.

**Les espaces reconnus comme zones de protection forte représentent 16 238 ha, soit seulement 0,54 % du territoire.**

Le département de l'Orne est celui qui est le plus largement couvert par des aires protégées avec 51,08 % de son territoire. Cependant, c'est le Calvados qui présente la part de couverture du territoire reconnue zones de protection forte la plus importante avec 1,11 %.

Plusieurs statuts de protection complémentaires existent ; ainsi, outils réglementaires, contractuels et fonciers peuvent parfois se superposer afin d'assurer la protection de certains sites. C'est le cas pour 16 % des aires protégées terrestres normandes.

L'objectif principal fixé pour la région Normandie, à échéance 2030, est de **doubler la superficie d'aires protégées reconnues en zone de protection forte sur son territoire, soit un ajout de 14 000 ha afin d'atteindre 1 %.**



Site Natura 2000 Récifs et landes de la Hague (zone spéciale de conservation).

## MÉTADONNÉES ET MÉTHODES

### CONTEXTE DANS LEQUEL S'INSCRIT L'INDICATEUR

Thème	IV – Comment notre société préserve-t-elle la biodiversité ?
Sous-thème	1/ Comment évoluent les dispositifs juridiques favorables à la biodiversité ?
Nature de l'indicateur	Réponse
Indices	Répartition des aires protégées sur le territoire Superficie terrestre des sites par type de protection Taux de superposition des aires protégées Les aires protégées dans les départements normands Surfaces terrestres protégées en Normandie et en France
Origine	Agence Normande de la Biodiversité et du Développement Durable
Échelle de restitution	Région / Départements
Production indicateur	Agence Normande de la Biodiversité et du Développement Durable - ANBDD

### DONNÉES UTILISÉES

#### Donnée n°1 : Couches SIG nationales de référence des espaces naturels de l'Inventaire National du Patrimoine Naturel

Niveau d'accessibilité de la donnée	Publique
Source	Muséum National d'Histoire Naturelle (MNHN)
Description	Le Service du Patrimoine Naturel du Muséum national d'Histoire naturelle (MNHN-SPN) est, à la demande du Ministère chargé de l'environnement, responsable de la gestion de la connaissance sur les espaces naturels. Le MNHN-SPN gère ainsi des données sur les espaces de 3 grands programmes nationaux : - Espaces protégés. Ces espaces regroupent l'ensemble des types d'espaces assurant une protection ou une gestion du patrimoine naturel (protection réglementaire, contractuelle, foncière, ou désignation au titre de conventions et engagements européens ou internationaux) et pour lesquels les données sont mobilisables ; · Natura 2000 ; · Zones Naturelles d'Intérêt Écologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF).
Format	SIG (Shapefile et WFS)
Étendue temporelle	Dernière mise à jour des données Natura 2000 : 12/2021 Dernière mise à jour des données Espaces protégés : 03/2022. Pour plus de précisions, voir page 14 (tableau).
Généalogie (méthode d'acquisition)	Un ensemble de producteurs et/ou de gestionnaires de données appelés « opérateurs techniques de la donnée » sont directement impliqués dans les mises à jour des bases de données associées à ces 3 programmes, puisqu'ils contribuent à les alimenter. Il s'agit principalement de services déconcentrés (DREAL/DEAL/DRIEE/DTAM) et d'opérateurs de l'État. Les contours des zones sont actuellement transmis sous forme numérique (digitalisation réalisée par les opérateurs techniques) au MNHN-SPN qui effectue une série de contrôles pour mettre les données en conformité avec la méthodologie nationale.
Emprise	France métropolitaine
Résolution spatiale (cas SIG)	Les données sont mises à disposition sur l'INPN par le MNHN-SPN à l'échelle du référentiel cartographique sur lequel elles ont été saisies (globalement de 1/10 000 à 1/100 000).
Fréquence d'actualisation de la donnée	Annuellement pour les espaces protégés Une à trois fois par an pour les sites Natura 2000

## DONNÉES UTILISÉES

### Donnée n°2 : Nature, Biodiversité et Géodiversité

Niveau d'accessibilité de la donnée	Publique
Sources	DREAL Normandie
Description	Service généré par la carte dynamique de la DREAL Normandie sur le thème de la biodiversité et des données nature. <a href="https://metadata.carmencarto.fr/geonetwork/8/api/records/9c0da7f6-c7ac">https://metadata.carmencarto.fr/geonetwork/8/api/records/9c0da7f6-c7ac</a>
Format	SIG (Shapefile et WFS)
Étendue temporelle	Date de publication : 2022-05-23
Généalogie (méthode d'acquisition)	Consulter les ressources associées. <a href="http://metadata.carmencarto.fr/geonetwork/8/fre/catalog.search#/metadata/194005f9-b7c8-4791-ae67-c3080e593c4b">http://metadata.carmencarto.fr/geonetwork/8/fre/catalog.search#/metadata/194005f9-b7c8-4791-ae67-c3080e593c4b</a>
Emprise	Région Normandie
Résolution spatiale (cas SIG)	1/25 000
Fréquence d'actualisation de la donnée	Mise à jour ponctuelle ou continue selon les ressources associées.

## DONNÉES UTILISÉES

### Donnée n°3 : Indicateurs Espaces Protégés de l'Inventaire National du Patrimoine Naturel

Niveau d'accessibilité de la donnée	Publique
Sources	Muséum National d'Histoire Naturelle (MNHN)
Description	Indicateurs sur les espaces continentaux et marins à différentes échelles géographiques (du national au départemental) : nombre de sites, surface, pourcentage de couverture d'un territoire, etc. Les données sont issues des bases de données « espaces » de l'INPN en lien avec les espaces protégés et Natura 2000.
Format	Interface de recherche, consultation et téléchargement ( <a href="https://inpn.mnhn.fr/espace/protége/indicateur/recherche">https://inpn.mnhn.fr/espace/protége/indicateur/recherche</a> ), Fichiers tableurs (Excel)
Étendue temporelle	Dernière mise à jour des données Natura 2000 : 12/2021 Dernière mise à jour des données Espaces protégés : 03/2022. Pour plus de précisions, voir page 14 (tableau).
Généalogie (méthode d'acquisition)	Surface et dénombrement, pour chaque outil de protection, pris indépendamment ou regroupés selon les critères « aires protégées » et « aires protégées sous protection forte ». Métriques calculées : nombre de sites ; superficie en hectares et proportion du territoire. Déclinaisons spatiales : Département ; DIRM ; DOM ; DOM, terrestre ou marin ; Ecoregion ; Espace soumis au code de l'environnement ; Espace soumis au code de l'environnement, terrestre ou marin ; Mer au large ; Mer territoriale ; National ; National, terrestre ou marin ; Outre-mer soumis au code de l'environnement ; Outre-mer soumis au code de l'environnement, terrestre ou marin ; Région ; Territoire ; Territoire, terrestre ou marin. Référentiels géographiques utilisés : Limites administratives terrestres et trait de côte : BD Topo 2021, IGN. Limites au large de la mer : Limite externe de la zone économique exclusive, DELMAR_BDD SHOM. 2021. Projections utilisées pour les calculs de superficies : Métropole ; RGF93 ; Lambert 93 ; mètre.
Emprise	France Métropolitaine / Région / Départements
Fréquence d'actualisation de la donnée	Annuellement pour les espaces protégés Une à trois fois par an pour les sites Natura 2000

## DONNÉES UTILISÉES

### Donnée n°4 : ADMIN EXPRESS

Niveau d'accessibilité de la donnée	Publique
Sources	Institut national de l'information géographique et forestière – IGN <a href="https://geoservices.ign.fr/adminexpress">https://geoservices.ign.fr/adminexpress</a>
Description	Le produit ADMIN EXPRESS décrit l'ensemble des informations présentes dans la base de données interne de l'IGN sur le territoire métropolitain et les départements d'outremer à la date d'extraction des données. Le produit ADMIN EXPRESS décrit le découpage administratif du territoire métropolitain et ultra-marin. Sa géométrie est celle de la BD CARTO®. Il permet d'effectuer des croisements avec d'autres sources données dans le but de construire des représentations thématiques du territoire selon une granularité administrative.
Format	SIG (Shapefile)
Étendue temporelle	09/07/2020
Généalogie (méthode d'acquisition)	Dérivé de la Base de Données Cartographiques (BD CARTO®) pour sa partie géométrique, et de la Base de Données Administratives pour sa partie descriptive.
Emprise	France métropolitaine
Fréquence d'actualisation de la donnée	Périodique

## ANNEXE : DERNIÈRE MISE À JOUR DES DONNÉES ESPACES PROTÉGÉS

Niveau de protection	Type de protection	Dernière mise à jour
<b>Aires protégées reconnues zones de protection forte</b>	Arrêté de protection de biotope	mars 2021
	Arrêté de protection des habitats naturels	mars 2022
	Réserve biologique dirigée	octobre 2020
	Réserve biologique intégrale	octobre 2020
	Réserve naturelle nationale	juillet 2021
	Réserve naturelle régionale	juillet 2021
<b>Aires protégées (hors zones de protection forte)</b>	Bien inscrit sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO	mars 2019
	Parc naturel marin	novembre 2016
	Parc naturel régional	mars 2022
	Site inscrit au titre de la Directive Habitats (ZSC, SIC, PSIC)	décembre 2021
	Site inscrit au titre de la Directive Oiseaux (ZPS)	décembre 2021
	Terrain acquis (ou assimilé) par un Conservatoire d'espaces naturels	mars 2022
	Terrain acquis par le Conservatoire du Littoral	mars 2021
	Zone humide protégée par la convention de Ramsar	octobre 2021
	Zone marine protégée de la convention OSPAR (Atlantique Nord-est)	novembre 2016

## MÉTHODOLOGIE DE CRÉATION DE L'INDICATEUR

Méthode de calcul	<p><b>Répartition des aires protégées sur le territoire</b> (couches SIG nationales et régionales de référence des espaces naturels de l'INPN et de la DREAL Normandie et indicateurs Espaces Protégés de l'INPN)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Cartographie de l'ensemble des aires protégées présentes sur le territoire normand</li> <li>• Cartographie des aires protégées et des aires protégées reconnues zones de protection forte</li> </ul> <p>Géotraitement : Les statuts ont été unis par niveau de protection, aires protégées d'une part et aires protégées reconnues zones de protection forte d'autre part.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Graphique couverture du territoire normand</li> </ul> <p>Utilisation des données de surface et de proportion fournies par l'indicateur Espaces protégés de l'INPN.</p> <p><b>Superficie terrestre des sites par type de protection</b> (indicateurs Espaces Protégés de l'INPN)</p> <p>Utilisation des données de surface et de proportion fournies par l'indicateur Espaces protégés de l'INPN.</p> <p><b>Taux de superposition des aires protégées</b> (couches SIG nationales et régionales de référence des espaces naturels de l'INPN et de la DREAL Normandie)</p> <p>Géotraitement : Cartographie des superpositions après une union de toutes les couches. Ainsi, le nombre de statut de chaque polygone est connu. Après découpage par la couche Région de la BD CARTO, calcul de la surface concernée par plus d'un statut de protection rapporté à la surface totale des aires protégées. Un écart entre surface calculée et surface déclarée est possible, lié à la précision lors de la numérisation (échelle de numérisation et référentiel utilisé). L'écart total observé est inférieur à 2 %.</p> <p><b>Les aires protégées dans les départements normands</b> (indicateurs Espaces Protégés de l'INPN)</p> <p>Utilisation des données de surface et de proportion fournies par l'indicateur Espaces protégés de l'INPN.</p> <p><b>Surfaces terrestres protégées en Normandie et en France</b> (indicateurs Espaces Protégés de l'INPN)</p> <p>Utilisation des données de surface et de proportion fournies par l'indicateur Espaces protégés de l'INPN</p>
Date de création	07/2012
Date de diffusion	2022
Réfèrent(s) technique/scientifique	<p>Analyses et rédaction : Agence Normande de la Biodiversité et du Développement Durable – Delphine LOISEL</p> <p>Relecteurs : Agence Normande de la Biodiversité et du Développement Durable – Romain DEBRAY, Sophie LECUIT, Romain MATTON, Luna THOMAS.</p> <p>Comité de lecture : Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) de Normandie – Julien DEFENOILLERE, Bruno DUMEIGE, Office Français de la Biodiversité (OFB) – Nathalie CHEVALLIER, Région Normandie – Julien LESCLAVEC</p>
Fréquence d'actualisation de l'indicateur	Tous les 3 ans.



L'Agence Normande de la Biodiversité et du Développement Durable a pour ambition de contribuer à la reconquête de la biodiversité

normande. Pour cela, elle se positionne en facilitateur et mobilise des acteurs régionaux aux profils divers (collectivités, entreprises, gestionnaires d'espaces naturels, etc.).

Pour répondre à cette mission, l'agence normande de la biodiversité est structurée en 3 pôles :

- **Connaissance**, dont le but est de développer et partager la connaissance sur la biodiversité normande.
- **Reconquête**, en animant des réseaux d'acteurs et en favorisant l'émergence de projets.
- **Valorisation**, en produisant des médias permettant la généralisation des bonnes pratiques régionales.

ANBDD.FR  
BIODIVERSITE.NORMANDIE.FR

## PARTENAIRES ET FINANCEURS :

